

Archi-Tendances - Mairies - Espaces exté-  
rieurs - Critique - Les textes - Idées - Ailleurs  
- Archives du quotidien - Bibliographie -

Archi-Tendances - Mairies - Espaces exté-  
**RUBRIQUES**  
rieurs - Critique - Les textes - Idées - Ailleurs

- Archives du quotidien - Bibliographie -

Archi-Tendances - Mairies - Espaces exté-  
rieurs - Critique - Les textes - Idées - Ailleurs

- Archives du quotidien - Bibliographie -

Archi-Tendances - Mairies - Espaces exté-  
rieurs - Critique - Les textes - Idées - Ailleurs

- Archives du quotidien - Bibliographie -

Archi-Tendances - Mairies - Espaces exté-  
rieurs - Critique - Les textes - Idées - Ailleurs

- Archives du quotidien - Bibliographie -

Archi-Tendances - Mairies - Espaces exté-  
rieurs - Critique - Les textes - Idées - Ailleurs

- Archives du quotidien - Bibliographie -

# Un lotissement dans un cimetière

GALILA EL KADI

Architecte urbaniste chargée de recherche ORSTOM.

ALAIN BONNAMY Architecte Cinéaste.

The Egyptian tomb represents untold centuries of architecture and the permanence of living people's desire to see their future resting places. Traditionally, rooms were also provided for visitors coming to honour the dead. And already in the 12th century, groups of houses grew up round the mosques and round the religious schools near the cemeteries, which were then outside the city walls. Today, Cairo has extended far beyond them, and the housing lots among the tombs were turned into dwellings for the undertakers attached to the cemeteries. The latter, with the tacit consent of the authorities, then become veritable house agents, providing lodgings for those who would otherwise be living in shanty-towns. Three of the largest of these housing lots were subsequently hooked up to amenity networks and provided with transport systems. However, this situation constitutes a threat to the architectural heritage represented by the cemeteries. After carrying out research, the ORSTOM and the Egyptian GOBHPR have put forward three possible solutions. The area can either be transformed into a museum or into a real urban neighbourhood, or else green areas can be created.

La tumba egipcia es mil años de arquitectura y el testimonio de la permanencia del deseo de los vivos de representarse a través de sus tumbas. Debe saberse que la tradición ha dispuesto habitaciones para alojar a los vivos que vienen a honrarla y que, desde el siglo XII, se desarrollaron núcleos de habitación alrededor de las mezquitas y edificios de enseñanza religiosa de los cementerios, entonces alejados de los muros de las ciudades. Hoy en día, en El Cairo, la ciudad los ha envuelto completamente, habiéndose desarrollado manzanas de vivienda, siempre entremezcladas con las tumbas, para el alojamiento de los enterradores. Estos últimos se han convertido, con el consentimiento de los poderes públicos, en verdaderos agentes inmobiliarios, alojando en esas tumbas-casas a la misma población que se encuentra en general en las chabolas. Últimamente se ha provisto de redes y transporte colectivo a tres de estas manzanas. Esta situación amenaza el patrimonio arquitectónico de los cementerios, una investigación llevada a cabo por el ORSTOM francés y el GOBHPR egipcio propone tres soluciones: transformarlas en zonas-museo, en verdaderos barrios urbanos o en zonas verdes.

*« De tous les monuments, les tombeaux sont ceux qui représentent peut-être le sujet le plus vaste aux études de l'archéologue, de l'historien, de l'artiste, voire du philosophe. Les civilisations, à tous les degrés de l'échelle, ont manifesté la nature de leurs croyances en une autre vie par la façon dont elles ont traité les morts ».*

*Viollet Le Duc  
Dictionnaire raisonné de  
l'Architecture Française*

Etre vivant et habiter une tombe n'est pas banal ! Au Caire c'est fait !

On en a souvent parlé. Sujet pittoresque pour journalistes étrangers, objet de honte pour les Egyptiens, souvent exagérément grossi, ce phénomène, symptôme d'une crise urbaine évidente ne doit pas masquer les véritables enjeux que représentent ces espaces. Leur surface, leur imbrication avec la ville des vivants, leur richesse culturelle font de ces cimetières une composante importante de la cité. Pendant des siècles les cimetières se sont trouvés à bonne distance de la ville avec quelques contacts au Nord et au Sud de la cité.

Ville et nécropoles se développaient sans « conflit ».

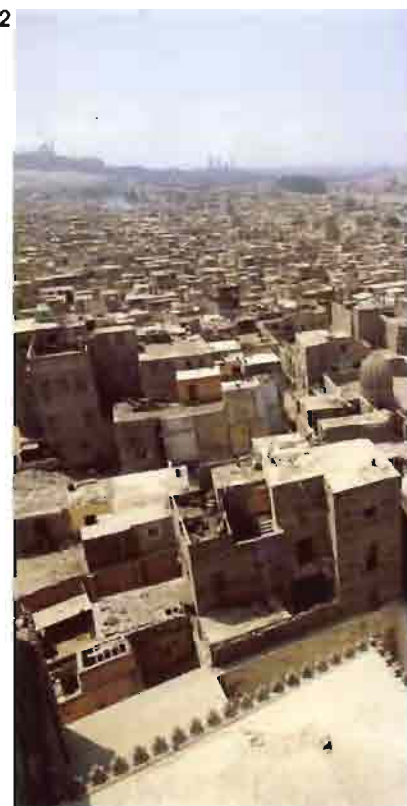
## Gigantesque !

L'émerveillement pour ces cimetières nous a été maintes fois rapporté par des voyageurs étrangers au cours des siècles, n'ayant jamais été clos de murs ils se trouvent directement menacés par la formidable expansion urbaine au XX<sup>e</sup> siècle et ris-



quent fort de subir le même sort que la vieille ville. D'une superficie d'environ 1 000 ha (1), ils s'étendent sur une longueur de 12 kms, du Nord au Sud et sont situés en bordure immédiate de l'agglomération dont ils constituent une barrière à l'extension vers l'Est.

Ces lieux donnent à voir aux premiers regards une diversité et une richesse des espaces et des architectures. On pourra parler ici légitimement de ville et d'urbanisme sans être dans la métaphore. Les surfaces des parcelles des sépultures varient de quelques mètres carrés à plusieurs dizaines, voire même centaines de mètres. Un « tissu » allant de la trame régulière et orthogonale, née d'une volonté d'ordonnement et de rentabilité du sol, jusqu'à l'agencement des parcelles le plus libre, le plus complexe, né du hasard et de l'usage. Ces deux extrêmes pouvant se côtoyer, chacun dans des espaces déterminés, mais aussi s'interpénétrer et présenter toutes sortes de variantes entre l'un et l'autre. La diversité des parcelles a engendré une diversité des architectures, on ne construit évidemment



1

LE CAIRE 1929

LE CAIRE 1984

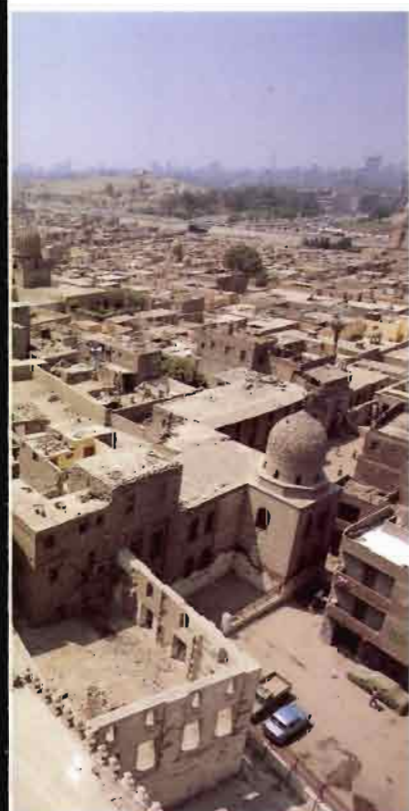
(Plan partiel ne prenant pas en compte toutes les voies.)

1. BAB EL NASR
2. EL GHAFIR
3. QAIT BEY
4. MEGAWRINE
5. SAYEDA NAFFISSA

6. IMAM EL CHAFEI
7. SIDI OQBA. (EL BASSATINE)
8. OMAR IBN EL FARED
9. BAB EL WAZIZ



3



pas le même volume sur deux, vingt ou deux cents mètres carrés.

Ces tombes peuvent être de simples parallélépipèdes de pierre ornés de deux stèles, des mausolées à coupoles véritables monuments d'orgueil trônant dans des parcs de verdure et ressemblant à des mosquées, des villas à plusieurs corps de bâtiments, de merveilleux « kiosques » en fines dentelles de bois... etc.

A l'analyse minutieuse on trouvera peut-être mille ans d'architecture, mais on y voit déjà des quantités de procédés de construction, d'influences, de réminiscences, de modes et surtout une permanence du désir de se représenter à travers sa tombe, marquant l'importance culturelle que la sépulture représente dans la société Egyptienne, même si l'Islam a, un temps essayé d'interdire ces rites funéraires ostentatoires (2).

### Chiïtes et pharaons

Seules les tombes des premiers conquérants Arabes (640) répon-

rent aux exigences de l'orthodoxie Sunnite de l'Islam. Les anciennes coutumes funéraires ne tardèrent pas à ressurgir. Trois siècles plus tard (960) les Fatimides, nouveaux conquérants Chiïtes venus de l'Afrique du Nord, avec leurs coutumes de célébrer leurs martyrs avec manifestations spectaculaires de douleurs, de lamentations et de flagellations allaient construire de luxueuses demeures funéraires pour leurs princes, renouant ainsi avec de vieilles habitudes pharaoniques.

A ces sépultures fastueuses furent adjoints des mosquées, des Madrasas \*, de Khanqas \* et des asiles pour nécessiteux et orphelins. Ces princes se firent construire des palais dans ces lieux plus propres à la retraite et au recueillement. Des noyaux d'habitation se sont développés autour des mosquées et des édifices d'enseignement religieux dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Les cimetières devinrent dès lors un lieu plurifonctionnel.

Les vivants se mirent à y faire des séjours de plus en plus longs, à l'occasion des enterrements, des fêtes religieuses mais aussi des fins de se-

maines, passant la nuit du jeudi à vendredi récitant le Coran mais aussi y prenant leurs repas et y festoyant, dressant des tentes si nécessaire, et selon leurs moyens se construisant de véritables maisons funéraires avec des commodités plus nécessaires aux vivants qu'à leurs morts.

Ces pratiques les ont conduits à rendre ces lieux toujours plus hospitaliers et à les transformer en de véritables espaces de villégiature.

Les Princes Mamlouks (1250-1517) ont renforcé ces tendances. Chaque souverain « se plaisait à effacer son devancier par la magnificence d'une sépulture plus grande que toutes les autres » (3) ainsi dans le cimetière Est : l'illustre Khanqua de Barkouk \* flanquée de ses deux mausolées et d'un sabil-Kuttab \*, ensemble cons-

(1) Cette estimation fut calculée par nous pour l'ensemble des cimetières musulmans du Caire. Elle n'inclut pas les cimetières Coptes et Juifs.

(2) De nombreuses fêtes \* réclament la destruction des cimetières à partir du neuvième siècle.

(3) Arthur Rhoné. L'Egypte à petites journées. 1887.

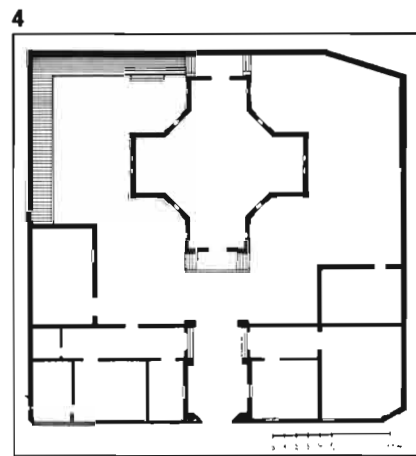
truit en 1400-1411 par Nasr El Dine Fanagi mais aussi Quait Bey qui, construit en 1472, comporte une mosquée mausolée, Sabil-Kuttab, rabb \*, maqaad \* et abreuvoir. Ces deux sites sont parmi les plus prestigieux ensembles architecturaux anciens du Caire.

En plus des nécessiteux hébergés dans les fondations pieuses, les noyaux d'habitat qui se sont formés autour vont abriter toutes les professions vivant de l'art funéraire. Tailleurs de pierre, marbriers, fossoyeurs, récitateurs de coran et aussi administrateurs des biens Waqfs \*. Ces îlots d'habitation ne seront jamais spatialement définis mais toujours mêlés aux tombes. C'est seulement un rapport quantitatif différent entre tombes et édifices d'une autre nature qui nous permettra de qualifier ces zones d'îlots d'habitat.

Au côté du séjour temporaire des familles de défunts en visite et en dehors des zones d'habitat, deux corporations vont habiter en permanence ces lieux : les gardiens des tombes luxueuses et les croque-morts qui au XX<sup>e</sup> siècle, avec le consentement des pouvoirs publics, vont devenir les véritables « agents immobiliers » et les gestionnaires de ces lieux (4). A partir du milieu de ce siècle, la croissance démographique et la crise du logement en résultant devaient tout naturellement conduire les plus pauvres (5), ceux qui dans d'autres pays d'autres villes se retrouvent dans les bidonvilles, à occuper (6) ces tombes maisons.

rencés en équipements et en services. Sans recourir au porteur d'eau, il faut souvent faire des centaines de mètres pour avoir l'eau, faire des kilomètres pour aller à l'école ou travailler.

Ne pouvant proposer des logements aux candidats à l'habitat dans les cimetières, l'autorité publique a laissé faire. Elle a même contribué en équipant les trois grands îlots d'habitat (9) de réseaux d'eau, d'électricité, tout à l'égout, ligne de tramway (10) puis d'autobus (11), à transformer ceux-ci en pôles de développement humain à l'intérieur des cimetières. Ceci a incité indirectement d'autres candidats au logement à venir occuper les tombes voisines de ces îlots, participant ainsi au grignotage, au mitage des cimetières.



## Le vif et le mort

Les cimetières vont devenir une des zones exutoires au débordement humain. Hormis l'image socialement mal vécue d'habiter une tombe on peut constater que les conditions de logement y sont souvent plus favorables que dans les quartiers pauvres et les zones d'habitat spontané.

Les défunts déposés en sous-sol dans des caveaux en pierre voûtés et accessibles par un escalier clos de dalles de pierre, ne présentent pas d'inconvénients pour l'hygiène des vivants étant donné la qualité de ces sols sablonneux, désertiques où l'eau est absente éliminant tout risque de remontées polluantes (7).

L'architecture de beaucoup de tombes se prête parfaitement à l'habitat, sans modifications nécessaires. Il n'y manque que des salles de bains ! Les tombes choisies pour être habitées sont souvent très spacieuses, possèdent plusieurs pièces, quelquefois deux bâtiments ou plus et généralement une cour. Mais encore assez rarement l'eau et presque toujours des latrines (8). Certains secteurs sont maintenant desservis par l'électricité, le « tout à l'égout » et même le téléphone, mais cela reste exceptionnel.

Ces lieux sont donc fortement ca-

Il résulte de cette situation un véritable danger pour ce patrimoine architectural dans les zones à fortes densités d'habitants, ceux-ci ne se contentent plus d'habiter, ils construisent, surélèvent.

L'Etat a de plus participé par deux actions certes modestes mais significatives à entériner cette situation. En transformant en 1952 en écoles primaires certaines tombes palais de l'aristocratie déchue et en relogant dans des tombes (1980) des familles qui squattéraient des cours de mosquées anciennes et de palais que l'on se proposait alors de restaurer. De plus l'asphaltage de quelques grandes voies à l'intérieur des cimetières et la transformation des deux lignes de chemin de fer qui encadraient le cimetière Est contribuera à la conquête de ces lieux par les vivants.

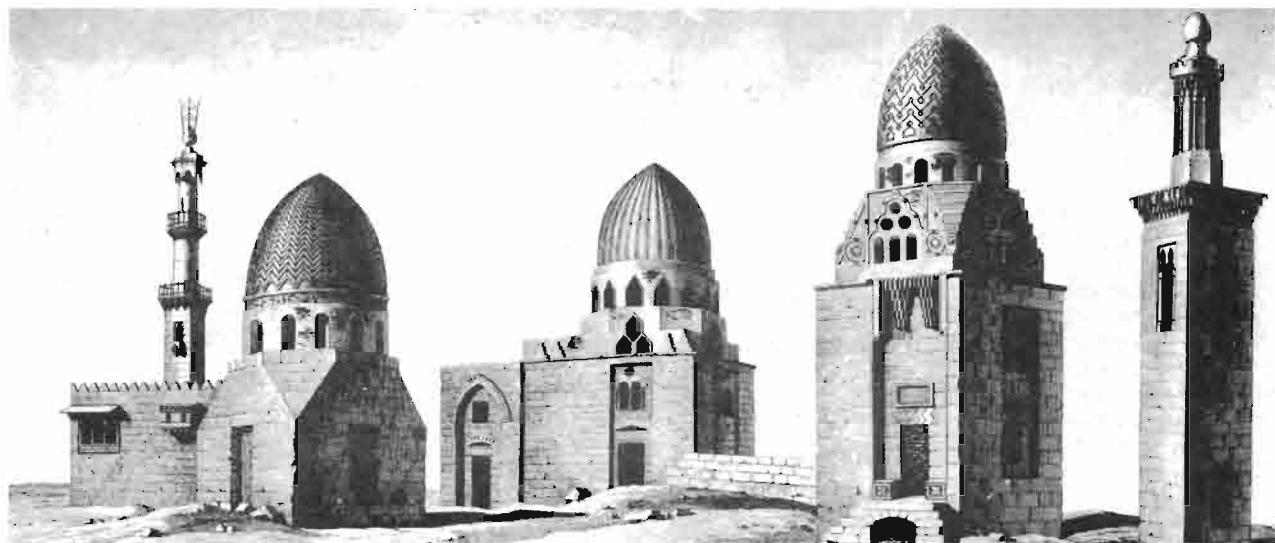
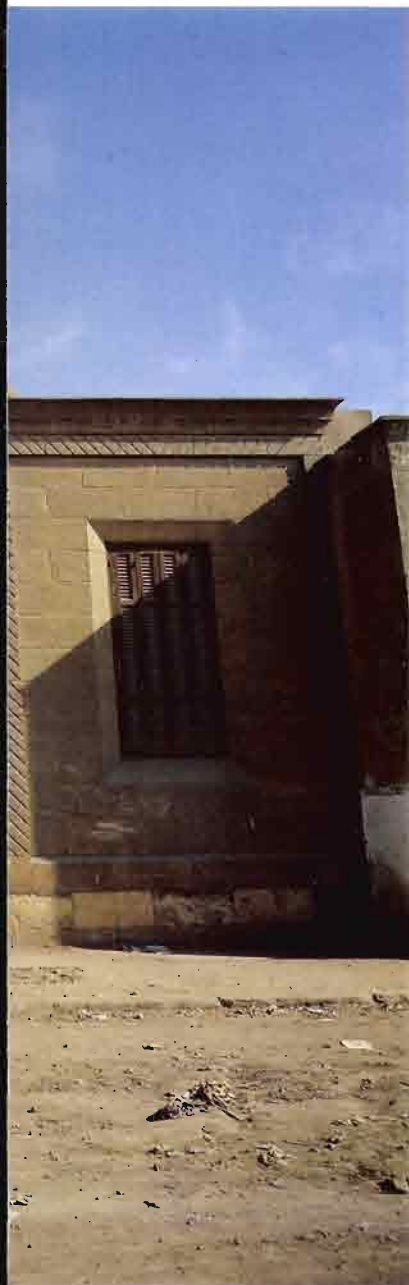
La nécropole musulmane du Caire risque de devenir une immense zone d'habitat spontané et pauvre. En l'absence de toute intervention volontaire, le Caire perdrait en quelques décennies une de ses « merveilles » (12). Mais cette menace n'est pas la seule. L'espace occupé



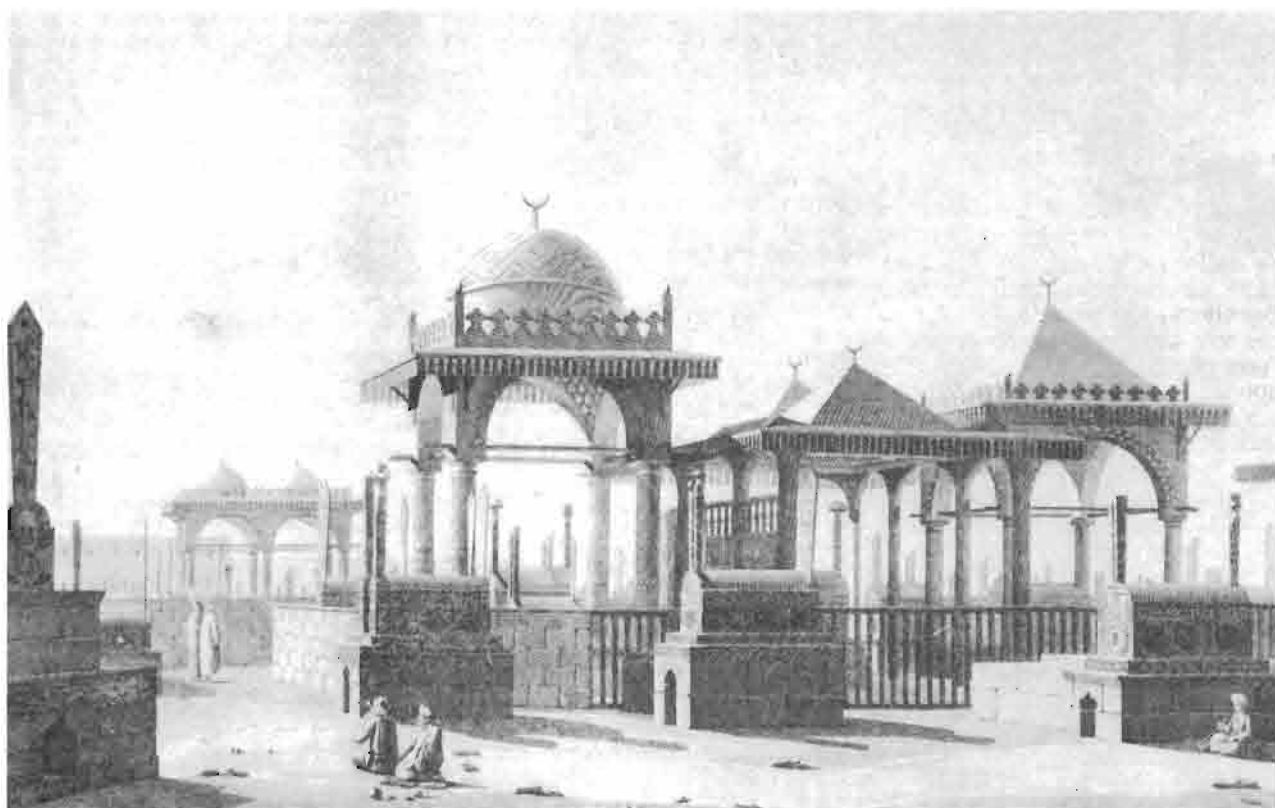
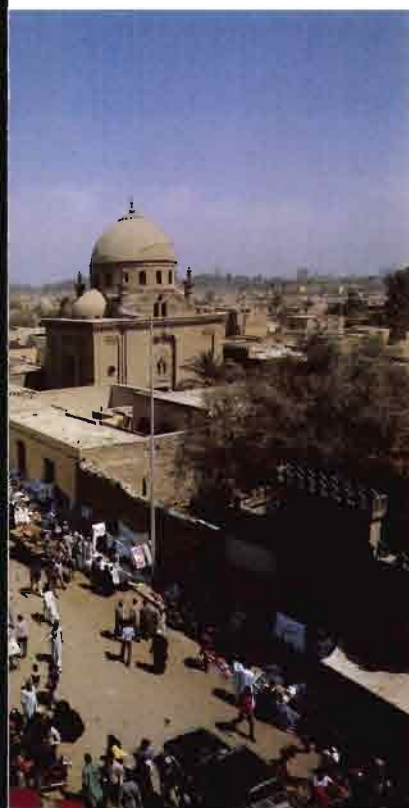
- (4) Les croque-morts perçoivent des droits d'entrée et des loyers des habitants. Ils jouent le rôle d'intermédiaire entre l'autorité publique, et les habitants d'une part et entre ces derniers et les familles concessionnaires de l'autre. Ils sont responsables devant le gouvernement du contrôle des circonscriptions administratives composant les cimetières mais aussi des habitants.
- (5) Le nombre des habitants des cimetières se situe entre 350 000 et 500 000 selon différentes estimations.
- (6) Non en tant que squatters mais en tant que locataires.
- (7) Exception faite du cimetière de El Bassatine au Sud qui subit quelquefois des remontées d'eau en provenance du Nil.
- (8) Latrines sur fosses sèches vidangées périodiquement.
- (9) Ces trois îlots sont situés respectivement au cimetière Est : autour des complexes funéraires de Barkouq et de Quait Bey et au cimetière Sud autour de la mosquée de l'Imam Chafei.
- (10) Cette ligne traverse le cimetière Sud du Nord au Sud passant entre deux rangées de tombes. Actuellement supprimée, il n'en reste que les rails.
- (11) Plusieurs terminaux d'autobus existent dans les îlots et habitations au sein des cimetières.
- (12) Les voyageurs Arabes des siècles passés ont qualifié les cimetières du Caire de « merveille unique » (Cf. Ibn Battouta) et de musée de monuments (Cf. Ibn Jubair).



5



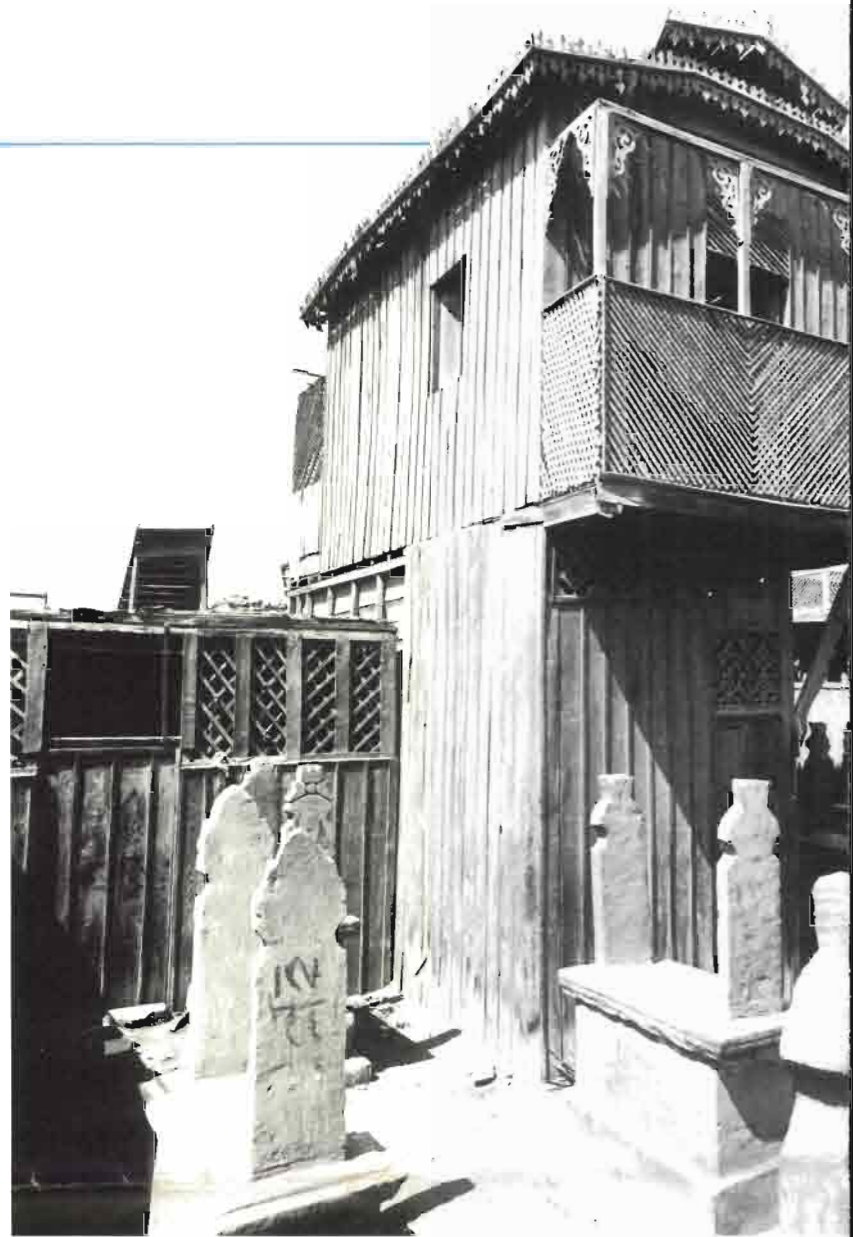
7



8



En Islam l'inhumation doit se faire rapidement après le décès dans une terre non irriguée dans le désert, sous quelques pierres (tumulus) rien ne doit couvrir une tombe, tout au plus deux témoins \* sur une dalle. Les coupoles sont interdites et les tombes ne doivent pas être accolées à une mosquée ou à une chapelle. Les visites sont permises dans certains rites mais strictement interdites dans d'autres.



par les tombes représente un enjeu considérable tant pour l'autorité publique que pour les promoteurs immobiliers. La recherche de zones constructibles dans les limites du périmètre urbain, pouvant être facilement équipées, a attiré les regards sur ces espaces périphériques considérés comme mal ou sous utilisés.

### Une merveille à préserver

La tendance dominante dans les prévisions futures des responsables de la planification serait de déplacer les tombes dans le désert et d'affecter les terrains libérés aux lotissements de standing ! Ces prévisions ne se basent pas selon nous sur une parfaite connaissance du terrain, ni des richesses qu'il contient, sans parler des coûts financiers, sociaux et culturels que représente une telle opération. C'est pour cela que l'Orstom a entrepris avec l'organisme Egyptien GOBHPR une recherche sur les cimetières en vue de l'élaboration d'un schéma de structure proposant les options suivantes : — Conservation et mise en valeur

par la muséification de secteurs historiquement et architecturalement remarquables qu'il serait regrettable de voir disparaître (13) ; — Transformation des zones à fortes densités d'habitants en de véritables quartiers urbains après déplacement des sépultures. — Tout en leur conservant leur fonction de Nécropole ; transformation de certains secteurs des cimetières en zones vertes dont le Caire a tant besoin (14) ■

(13) L'organisme National des antiquités a entrepris récemment la restauration des monuments funéraires remarquables.  
(14) Une décision allant dans ce sens fut prise pour le petit cimetière de Bab El Nasr en 1936, elle n'a pas été mise en œuvre.

#### Bibliographie

1. — El Kadî (6) Essai de restructuration de la cité des morts. Note publiée dans l'observatoire urbain du Caire n° 4-4\* trimestre 1985
2. — Massignon (L) La cité des morts au Caire. Edition IFAO 1906.
3. — Noweir (S) et Volait (M) Le Caire in Bulletin d'information architecturales Supplément au n° 89 novembre 1984.
4. — Ritoné (A) L'Egypte à petites journées. 1882.

Lexique (auquel renvoient les mots du 10<sup>e</sup> texte suivis d'un astérisque).

**Madrasasa** : école théologique et institution politique. Grand bâtiment carré ou rectangulaire à cour centrale. Il comporte quatre iwans dont le plus grand est destiné à la prière et les autres utilisés pour l'étude et comme dortoirs pour les étudiants.

**Kanqa** : couvent destiné aux soufis et aux derwiches. C'est un lieu d'hébergement, d'étude et de prière.

**Sabil-Kuttab** : fontaine publique et école coranique. Bâtiment Il se compose d'une citerne d'eau au rez-de-chaussée où les gens pouvaient se procurer l'eau gratuitement et d'une école à l'étage.

**Rabaa** : type d'habitat collectif destiné à loger les classes moyennes dans l'ancien Caire.

**Maqaad** : loggia.

**Waqfs** : institution à caractère religieux qui gère des propriétés foncières et immobilières relevant d'un droit comparable au droit de la main morte de l'église. Constituer un waqf consiste à immobiliser ses propriétés foncières ou immobilières et à y affecter la rente tirée à l'entretien des tombes des mosquées ou des palais.

**Fétouas** : commandement prononcé par la hiérarchie religieuse.

**Témoins** : stèles surmontant la dalle funéraire.



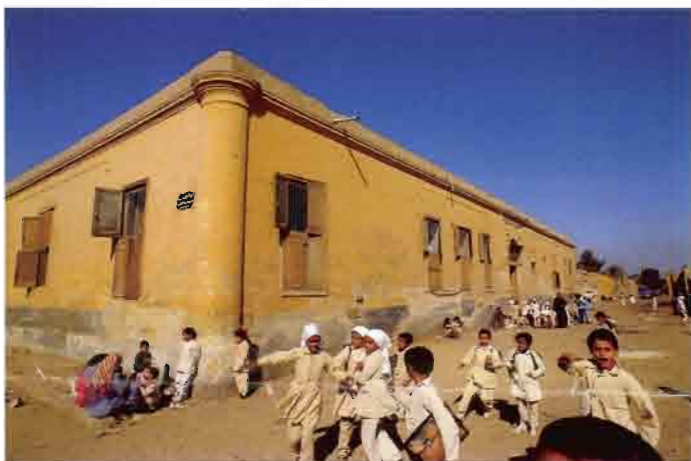
9



11

Origines et activités des habitants des cimetières. Sur un échantillon de 1 000 personnes, 13 % sont nés dans les cimetières et 87 % viennent des différents secteurs de la vieille ville où leurs logements se sont effondrés dont 45 % de migrants ruraux nés hors du Caire.

Le taux d'illettrés y est de 64 %, celui des diplômés de l'université de 0,6 %. Les artisans représentent 31 % des chefs de ménage, les fonctionnaires 20,1 %, les travailleurs journaliers 12,8 %, les croque-morts 8,1 %, les 29,5 % restants se ventilent entre les gardiens des tombes, les marchands ambulants et d'autres activités non définies, 10 % des personnes enquêtées travaillent dans les cimetières.



12



13

1. — A Omar Ibn el Fared, comme ailleurs, le cimetière épouse le rythme de la vie quotidienne des vivants.

2. — Cette vue sur Qait Bey révèle la similarité et l'interpénétration des deux tissus, ville et cimetière, aujourd'hui.

3. — Il y a cinquante ans, les nécropoles n'étaient déjà plus aussi éloignées de la ville qu'elles ne l'étaient un siècle plus tôt. Toutefois, la ville contemporaine les a rejointes, englobées, investies.

4. — Le relevé d'une tombe simple montre comment la tradition égyptienne, en organisant la vie des familles venant honorer leurs morts (chambre de repos, espace pour la vie commune), a autorisé l'occupation de ces lieux par les sans-logis. On trouve aussi des palais mausolées considérablement plus spacieux.

5. — Almam El Chafei... on s'achemine vers l'école...

6. — ... Ou on s'affaire au marché aux puces.

7. — Lors de la campagne d'Egypte, Napoléon découvrait, en plein désert, ces tombes dont l'architecture nous laisse encore rêveurs.

8. — Corvée d'eau à Imam El Chafei.

9-10. — Contrairement aux autres cimetières où les tombes sont construites en pierre, Bab El Nasr, au Nord du Caire, présente des tombes en bois aux motifs ajourés.

L'organisation intérieure est identique mais les tombes sont plus modestes. Comme ailleurs, elles jouxtent d'autres sépultures plus proches de l'orthodoxie musulmane.

11. — Une voie rapide asphaltée traverse et dessert le cimetière Borkoud.

12. — Une tombe-palais a été transformée en école.

13. — Intérieur d'une tombe à Mégaurines.

14. — Quand l'espace de la tombe devient trop exigü pour la famille, on surélève, comme dans n'importe quel quartier égyptien.



14





**LOTERIE  
NATIONALE**

IMP BEDOS & C. PARIS



El Kadi Galila, Bonnamy A.

Un lotissement dans un cimetière

Urba, 1987,(219), 152-157.